



Déclaration CAPA avancement, CAPA classe exceptionnelle des PsyEN

21 février 2018

La FSU s'est déclarée favorable au PPCR car il va permettre de changer la relation évalués/évaluateurs en déconnectant la promotion de l'évaluation. Le PPCR en créant la classe exceptionnelle met aussi en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ouvrent des perspectives intéressantes pour les personnels. Cependant, le faible volume de promotions possibles, ainsi que les critères d'accès à la classe exceptionnelle décidés arbitrairement ne sont pas acceptables. Tous n'auront pas droit à ce nouveau grade accessible uniquement à certains psychologues, puisque nous sommes dans l'instance relative à ce corps, déjà à la hors classe et selon certaines conditions, ceci constitue une rupture d'égalité dans la carrière des psychologues. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU s'opposent à ces différenciations de carrière entre les collègues et revendiquent une autre logique s'appuyant sur le principe « même métier, même dignité ». Entre un.e psychologue réalisant sa carrière le plus lentement et finissant à l'indice terminal de la classe exceptionnelle, la différence de rémunération globale pour une carrière de 37 ans est de 110 000 €, soit 250 € mensuels. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU refusent l'idée qu'il y aurait des psychologues « de seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues. Le ministère considère qu'il existe d'un côté, un métier « facile » et de l'autre, un métier plus difficile qu'il faut valoriser en lui réservant une carrière à part. Or, le sujet n'est pas là. Les psychologues exerçant en éducation prioritaire doivent bénéficier de formations spécifiques et d'améliorations de leurs conditions de travail et non un accès facilité en fin de carrière à la classe exceptionnelle.

Actuellement, l'ancienneté dans la fonction de psychologue n'est pas prise en compte, ni les années d'exercice en éducation prioritaire avant 1990. Alors que l'exercice ou l'affectation en EP permet l'accès au vivier 1, l'administration ne veut prendre en compte que l'affectation, écartant ainsi un grand nombre de collègues. La réglementation doit être appliquée et des solutions doivent être trouvées pour prendre en compte l'« exercice en EP ».

Si la FSU n'a jamais porté l'idée d'une classe exceptionnelle, elle agira cependant pour que son accès soit ouvert au plus grand nombre avant le départ en retraite. Il convient alors d'assurer au mieux la rotation dans le grade. C'est pourquoi la FSU demande que soient prioritairement promus les collègues retraitables à court terme. C'est ainsi que pourra dans un premier temps être atteint l'objectif de dix pour cent du corps atteignant la classe exceptionnelle d'ici 2023. Nous rappelons que cette analyse est partagée par la DGRH. L'attribution des avis contingentés « exceptionnel » et « très satisfaisant », étant prégnante pour le classement des collègues dans les viviers 1 et 2, elle doit donc porter sur ces collègues retraitables, or nous nous interrogeons sur un certain nombre d'avis qui ne semble pas aller dans ce sens.

Aujourd'hui, nous avons à étudier les situations de 49 PsyEN hors-classes promouvables, 35 femmes, 14 hommes, soit 71,4 % de femmes et 14% d'hommes. Parmi la liste initiale des 10 propositions d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle la proportionnalité hommes/femmes est respectée puisque 7 femmes et 3 hommes sont proposés. Mais au regard de la population des psychologues de l'académie, on remarque un déséquilibre

au profit des hommes (1 homme pour 6 femmes - données de la liste électorale ne comprenant pas les contractuel.les).

Concernant l'accélération de carrière, nous demandons un traitement équitable entre les deux spécialités, ce qui n'est pas le cas actuellement car les notes administratives des psychologues EDO sont supérieures aux notes pédagogiques des psychologues EDA pour un même échelon. Les psychologues EDO sont évalués chaque année d'un point de vue administratif, les psychologues EDA connaissent des délais importants entre les inspections et la note n'est pas de même nature. Des correctifs de note au vu de la nature et du temps passé sans évaluation ne sont pas appliqués. C'est ainsi que dans le projet étudié aujourd'hui, les 4 promotions proposées pour le passage à l'échelon 9 ne concernent que des collègues de la spécialité EDO ! Dans une logique de corps unique, ceci ne peut être acceptable !

Qu'en est-il des PsyEN EDA détachés qui auraient eu des accélérations de carrière entre 6ème et 7ème et entre 8ème et 9ème lors de CAPD?

Nous demandons à ce que le reliquat de 1,4 permette au moins une promotion supplémentaire.

Si la FSU est attachée à l'amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d'exercice et de la qualité du service public pour lesquels les psychologues ont des missions bien définies.

Ainsi, l'année même de l'inauguration du nouveau corps des psychologues, nous apprenons la transformation de trois postes de psychologues EDA du Pas-de-Calais en postes d'enseignants référents. Considère-t-on que la population scolaire de notre académie est trop bien lotie en ce qui concerne l'aide et le suivi psychologique des élèves en difficulté voire en grande difficulté ? C'est plus de 1800 élèves qui dépendent d'un.e psychologue EDA dans le Pas-de-Calais et 100 de plus pour le Nord. C'est plus que la moyenne française et bien au-delà de la moyenne européenne avec un.e psychologue pour 800 enfants.

Pour le premier degré, la FSU revendique :

- La création de postes de psychologues surnuméraires permettant d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels, indispensables pour préserver la santé des collègues, actuellement mise à mal.
- Une affectation en école, conformément à la circulaire RASED de 2014, ce qui amène les communes à équiper le poste (bureau, ligne téléphonique, armoire fermant à clé, budget de fonctionnement) et à pouvoir justifier d'une affectation en établissement scolaire placé en Education Prioritaire.
- De la même manière que certaines catégories de personnels comme les enseignants référents sont réunis mensuellement, nous demandons des réunions entre psychologues EDA une fois par période.

Dans le second degré, la plus grande confusion sur notre métier -voire la méconnaissance de nos missions - dans les projets de réforme crée un sentiment d'incompréhension. Ainsi, la future loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) ne mentionne pas l'intervention des Psychologues EDO, alors que dans les établissements ils sont largement sollicités pour accompagner et informer les élèves, les parents et les professeurs principaux.

Sur le plan académique, les axes prioritaires de travail ne cessent de tomber sans toutefois que nous reconnaissons l'ensemble de nos missions dans les domaines de l'Education, du

Développement et de l'Orientation. Il faut alors être au même moment au forum des collégiens, en semaine de l'orientation au lycée, au CIO - pour certains d'entre eux en tout cas - pour évaluer des jeunes mineurs isolés étrangers en nombre et dans l'urgence, et ceci en répondant en parallèle à toutes les demandes habituelles sur nos lieux d'exercice et au sein d'équipes fragilisées. Ceci entre une fois de plus dans la logique de la FSU de demander des créations de postes de PsyEN à la hauteur des besoins.

Les dernières déclarations de l'Association des Régions de France sur un transfert probable de l'orientation scolaire et des PsyEN EDO aux régions amplifient nos inquiétudes. Elles font resurgir un schéma de décentralisation des CIO et des personnels largement repoussé par la profession en 2003 et 2013, et qui romprait l'équilibre des compétences entre l'État et les régions patiemment construit dans la loi du 5 mars 2014.

Pour la FSU, il est hors de question que ce projet aboutisse. A l'adolescence, les questions d'avenir ne se conçoivent pas comme des plans stratégiques de carrière ni par des considérations uniquement guidées par les probabilités d'insertion professionnelle. La FSU revendique par contre une réforme ambitieuse de notre système éducatif, une véritable démocratisation du lycée et de l'enseignement, et non une sélection déguisée de l'accès à l'enseignement supérieur comme le prévoit le plan Etudiants.

Par ailleurs, pour le fonctionnement du nouveau corps, nous souhaitons que soit autorisée une réunion trimestrielle entre chaque CIO et les psychologues EDA des écoles du secteur concerné car les textes actuels mentionnent qu'il faut renforcer la coordination entre psychologues EDA et EDO, notamment au moment de la liaison école-collège.

Enfin, nous tenons à remercier les services du DPE qui doivent faire face, comme nous, à la difficulté d'un exercice où tout est à découvrir, mais aussi tout à construire.